



# Cours et recyclages en secourisme d'entreprise

## Description

Le rôle du secouriste d'entreprise est de pouvoir donner immédiatement les premiers secours à la victime et l'orienter de la façon la plus adéquate.

L'AR du 15 décembre 2010 (MB 28.12.10.) prévoit que le personnel désigné pour assurer la fonction de secouriste doit disposer d'aptitudes et de connaissances de base (minimum 15 heures de cours), à compléter le cas échéant par des connaissances spécifiques. Le programme développé par le CRESEPT compte 21 heures de cours et va donc plus loin que les exigences légales, sa finalité étant de donner aux secouristes toutes les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour apporter à une victime une aide rapide et efficace et l'orienter de manière adéquate. Au terme de la formation, les participants maîtriseront donc parfaitement les gestes qui sauvent, c'est-à-dire les gestes à faire, mais connaîtront aussi les gestes à ne pas faire ! Il va de soi que ce programme pourra être adapté en fonction des activités particulières de l'entreprise et répondre ainsi à ses besoins spécifiques en matière de formation aux premiers secours.

Tout aussi importantes sont les séances annuelles de rappel (recyclages de 4h par an) : non seulement elles ont été rendues obligatoires par l'AR du 15.12.10 (sauf si l'analyse de risques démontre que ces recyclages peuvent être plus espacés), mais aussi et surtout, de permettre aux secouristes de rester performants. En effet, il a été démontré qu'en situation d'urgence, un secouriste ne jouit plus que de 75 % de ses acquis. On comprend donc toute l'importance que revêt une formation suivie régulièrement en ce domaine. Le but de ces recyclages sera donc de revoir, avec les secouristes de l'entreprise, les matières abordées lors de la formation de base et dès lors, de renforcer, sinon de réinstaurer chez certains, les réflexes qui doivent habiter tout secouriste appelé à intervenir rapidement.

Le CRESEPT propose également des cours d'initiation à la réanimation de 3 heures qui, après une présentation des règles de base, aborde de manière pratique et démonstrations à l'appui, comment utiliser un défibrillateur.

### Personnes concernées

Travailleurs chargés d'administrer les premiers soins

### Programme

Conçue afin de répondre aux objectifs énoncés dans l'annexe de l'AR du 15 décembre 2010, la formation développée par le CRESEPT présente un atout non négligeable par rapport à ses principaux concurrents, à savoir un personnel enseignant qui gère au quotidien des situations d'urgence tout en s'adaptant aux risques spécifiques de l'entreprise. La méthodologie retenue privilégie, cela va de soi, la pratique. Aussi, le programme comporte-t-il, après l'approche des notions théoriques, de nombreux exercices et simulations.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- » Rôle du secouriste
- » Rappels en matière de physiologie
- » Les premières minutes et les bilans
- » La manipulation d'une victime
- » Quand le cœur s'arrête (RCP) - Pratique réanimation avec et sans DEA
- » Les chocs
- » Les détresses respiratoires
- » Les maladies avec situation d'urgence
- » Les plaies, hémorragies et contusions
- » Les brûlures
- » Les accidents électriques
- » Les intoxications
- » Les noyades
- » Les lésions de l'appareil locomoteur
- » Hypothermie et hyperthermie
- » Les bandages
- » Le transport d'une victime



**| Durée**

Formation (21h) – Recyclage (4h) – DEA (3h)

**| Formule**

Formation au CRESEPT

Cette formule séduira particulièrement les entreprises qui sont dans l'impossibilité de réunir suffisamment de participants pour organiser une formation en interne. A l'instar de toute formation interentreprises, elle regroupe du personnel d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, avec comme avantage premier que les participants vont pouvoir partager leurs expériences. Des formations et recyclages sont programmés chaque année (consultez notre agenda sur [www.cresept.be](http://www.cresept.be)).

Formation en entreprise

Cette formule, qui est la plus courante, s'adresse aux employeurs qui ont un groupe de collaborateurs à faire former (15 personnes maximum). Les horaires sont établis en fonction des disponibilités du personnel.

**| Certificat et suivi**

A la fin de la formation, les participants recevront un certificat après une évaluation des compétences. Nous savons combien il est difficile de pouvoir assurer le suivi des recyclages. C'est pourquoi le CRESEPT a développé un logiciel qui permet une gestion administrative claire et aisée du public qui a été formé et de suivre, d'année en année, la réalisation des recyclages requis.

**| Frais de participation**

Sur demande - [info@cresept.be](mailto:info@cresept.be)

- Formations organisées en entreprise (notes de cours – groupe de 15 participants)
- Recyclage en entreprise (notes de cours – groupe de 12 participants)
- Formation inter-entreprises dispensée au CRESEPT (notes de cours, pauses-café)
- Recyclage ou une formation DEA dans les locaux du CRESEPT (notes de cours, pause-café)



Un Pocket Mask est offert à tous les participants d'une formation de base (21h)

**Renseignements et inscriptions :**

Fabienne VANDER CRUYS | Tél. +32 (0)2 376 94 74 | [info@cresept.be](mailto:info@cresept.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.cresept.be](http://www.cresept.be)